



**DECISION DU PRESIDENT
N° 2022-088**

7.5.1 Demandes de subventions

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DRÔME POUR
LES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE DE TENNIS DE TABLE A MIRABEL ET
BLACONS**

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU la délibération du conseil communautaire 2020/DE054 du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des travaux de rénovation énergétique de la salle de tennis de table à Mirabel et Blacons et qu'une demande de subvention peut être déposée auprès du Conseil Départemental de la Drôme ;

DECIDE

Article 1 : de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Drôme dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de la salle de tennis de table à Mirabel et Blacons et de signer tous les actes liés à cette demande de financement.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes			
Description	Budget estimatif HT	Organisme	Assiette de financement	Taux de subvention	Montant de la subvention sollicitée € HT
Travaux d'isolation thermique		CD26	210 750,00 €	20%	42 150,00 €
Mise en œuvre d'isolation en faux plafond	60 000,00 €	DETR	139 997,00 €	17%	35 500,00 €
Remplacement des 29 menuiseries	35 000,00 €	SDED	142 000,00 €	7%	14 200,00 €
Isolation des murs par l'intérieur	24 000,00 €	Région	210 750,00 €	25%	52 687,50 €
Mise en place de 29 volets roulants	21 750,00 €	Autofinancement CCCPS	210 750,00 €	31%	66 212,50 €
<i>Sous-total isolation thermique</i>	<i>140 750,00 €</i>				
Réduction de la consommation d'énergie					
Rénovation de l'ensemble de l'éclairage de la salle	15 000,00 €				
Mise en œuvre de la Centrale de Traitement d'Air	25 000,00 €				
<i>Sous-total Réduction de la consommation</i>	<i>40 000,00 €</i>				
Rénovation du sol sportif					
Réalisation d'un sol technique	30 000,00 €				
<i>Sous-total Rénovation du sol sportif</i>	<i>30 000,00 €</i>				
TOTAL	210 750,00 €	TOTAL		100%	210 750,00 €

Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye
+33 (0)4 75 40 03 89 • accueil@cccps.fr • www.cccps.fr

AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD
CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS
LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE



Article 2 : La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois à compter de sa publication :
-d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
-d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble,

Fait à AOUSTE SUR SYE, le 29 novembre 2022

Denis BENOIT
Président



Publié le 30 NOV. 2022

Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye
+33 (0)4 75 40 03 89 accueil@cccps.fr www.cccps.fr

AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHATEL ARNAUD
CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLAONS - PIÉGROS
LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE